



Maison en indivision

Par Coralie2705

Bonjour , il y'a quelques années , après le décès de ma maman est de mon frère , mon papa a decide de vendre notre maison et d'en acheter une autre .

Sur cette nouvelle maison il a décidé de me mettre en indivision avec lui . (je n'ai pas d'autres frères ni soeur) nous sommes donc les deux seul propriétaires .

Aujourd'hui (donc 20 ans plus tard) , mon papa a refait sa vie et souhaite donc mettre en vente cette maison .

Il souhaite acheter une nouvelle maison avec sa compagne et me demande de me mettre encore en indivision avec lui et sa compagne sur cette future maison . Nous serions donc propriétaire à 3 .

Mes questions sont les suivantes : a t'il le droit de me demander de mettre ma part de la maison actuelle qui est en vente dans la future maison qu'il souhaite acheter avec sa compagne ?

Par ESP

Bonjour

Sauf convention d'indivision qui dirait le contraire, vous pouvez donner votre accord pour la vente et refuser le emploi dans une autre acquisition.

Allez voir votre notaire.

Par Rambotte

Et il n'a pas "décidé de vous mettre en indivision".

Il vous l'a proposé, et vous avez accepté que le produit de la vente soit remployé dans une acquisition en indivision.